

Les cloches ramèneront-elles une résurrection ?



L'actualité ailée n'a pas jeûné en cette ultime semaine de Carême car divers événements, témoignant d'une brusque accélération dans le chantier d'instauration de la colombophilie fédéraliste de demain, ont occupé la scène médiatique. De retour de Rome, les cloches apporteront-elles l'espoir d'une résurrection de l'esprit pacificateur et conciliateur qui a contribué à l'essor du sport ailé ? Regard décalé, parfois insolite, sans concession, sur une semaine déroutante à certains aspects.

Avril amène des premières joutes ailées dans l'attente de vols nationaux, généralement ciblés, qui, dans les semaines à venir, tiendront en haleine de nombreuses colonies participantes ou non à ces rendez-vous fédéraux « sortis » des bureaux hallois. Désormais, les amateurs concentreront, selon toute vraisemblance, leurs réflexions et leur temps disponible sur la gestion de leurs « ouailles ». A leurs yeux, les problèmes hivernaux évoqués entreront en léthargie, une trêve salvatrice tant attendue par certains dirigeants habitués à l'« underground colombophile », s'instaurera, contribuera à l'instauration d'un calme relatif.



La veille reste cependant de mise. En effet, d'importants enjeux seront prochainement traités dans la perspective de 2016 qui coïncidera avec le premier exercice complet de l'AWC après une période de transition – plus longue que prévue pour les impatients – découlant de l'entrée en vigueur de la Réforme de l'Etat et la lutte fratricide qui s'en suivit entre « belligérants » déclarant privilégier l'esprit unitaire du sport colombophile.

Une certitude ! « Coulon Futé », qui fêtera le 1^{er} mai prochain le premier anniversaire de son lancement, restera en veille sans pour autant rechercher, comme ce fut le cas jusqu'à présent, le moindre effet d'annonce et provoquer des polémiques laissant toujours des traces.



De nombreux informateurs implantés dans le Nord comme dans le Sud du pays, appréciant le « contenu rédactionnel » non commercial, permettront à la rédaction, par leur collaboration oh combien précieuse et efficace, de promulguer encore, sur cette problématique structurelle, des informations correctes, actées, objectives, vérifiées auprès de diverses sources (NB : le dimanche restera le jour attitré de publication sur la toile.). Cette démarche contribuera en outre à maintenir en éveil l'amateur, alimentera sa réflexion pouvant servir de garde-fou face à des dérives possibles. Qu'on

le veuille ou non, l'amateur, une denrée qui se raréfie, est l'acteur le plus concerné et le plus intéressé quant à son devenir personnel et par corollaire celui de sa passion partagée avec des pairs vouant une admiration sans borne au pigeon, un respect total à « l'athlète » auteur de performances basées au départ sur la fidélité témoignée envers un manager qu'il n'a nullement choisi, et ce sans pouvoir lui exiger en retour la moindre contrepartie et obtenir la garantie de la longévité de sa carrière autrement dit de son existence.

Regard décalé enrichi par le recul du temps !

Premier événement significatif de la semaine sainte, **l'assemblée générale de l'AWC**, tenue à Jambes le 31 mars dernier, qui, prochainement dotée de l'ultime reconnaissance officielle ministérielle, disposera alors de pouvoirs décisionnels et « d'outils » les faisant respecter. Ce qui contribuera à une certaine redistribution des cartes, notamment dans les rangs wallons. Que dire de cette assemblée terminée dans un très bon climat selon le compte rendu du Carolo Bernard Chapelle désormais chargé d'assurer la communication au sein de l'aile wallonne ? Rien de neuf en réalité car la majorité des points repris à l'ordre du jour jambois ont déjà été l'objet de publications antérieures concernant l'AWC proprement dite (formation, dépôt des statuts, reconnaissance, développement), les missions qui lui sont confiées par le Région wallonne (réglementations doping 2015, transport et lâchers collectifs en Wallonie), les commissions RFCB liées à la Sixième Réforme de l'Etat...

Toutefois le communiqué publié constituait une première car il était doté d'un logo identificateur conçu par Thibault Daubresse, le petit-fils du chargé wallon de communication. Cette représentation graphique, conçue pour durer et résister aux effets de mode, symbolise, au terme d'un décryptage, la « marque de fabrique », les idées promulguées par l'AWC, discutées en réunion, garantit à l'asbl pérennisation et identité culturelle. *« Nous ne pouvons pas nous passer de la visibilité d'un logo, précisa Bernard Chapelle contacté par la rédaction. Ce logo devait être représentatif et si possible « inusable » dans le temps. Une réflexion a été menée en ce sens. A un « professionnel » carolo, nous avons soumis nos souhaits. Le fruit de son imagination devait faire apparaître diverses valeurs prônées par l'AWC : la simplicité, la modestie, une détermination certaine, une appartenance, ... ».*



Ce logo, sans effet intentionnel particulier, relève en réalité du « flat design » privilégié par son concepteur âgé de vingt et un ans, un style de design d'interface graphique (un dispositif de dialogue homme-machine en informatique) caractérisé par son minimalisme en se basant sur l'emploi de formes simples, d'aplats (surface de couleur uniforme, de même nuance et de même puissance en peinture, imprimerie et arts graphiques) de couleurs vives et de jeux de typographie.

La forme arrondie retenue pour le logo, point de ralliement des personnes gravitant dans les sphères de la colombophilie wallonne, induit le symbole d'union recherchée. Elle est caractérisée par aucune interruption dans le trait. Les trois couleurs répertoriées sont celles du drapeau national, marquant ainsi la

volonté d'unité et non de séparatisme décrié par certains milieux. Le jaune, symbole de la sagesse, l'emporte sur le noir et le rouge symbolisant respectivement la force et le courage. Les lettres A et W enlacées surmontées d'un coq, représentées en rouge, couleur associée au Sud du pays, identifie sans nul doute le territoire wallon. L'envol d'un pigeon à la base de la lettre C exprime sans conteste la thématique poursuivie.

Deuxième événement significatif, la réunion du groupe doping le 1^{er} avril. Ce n'était pas un poisson d'avril mais bel et bien une première ! La problématique du dopage est revenue régulièrement ces dernières années au menu des assemblées générales. L'octroi de cette compétence à la Région wallonne, et par corollaire à l'AWC représentant cette dernière, a le



mérite de porter clairement ce dossier à la lumière du jour, permet ainsi d'éviter des initiatives menées sans l'aval statutaire des instances décisionnelles. Faut-il encore le rappeler, deux tendances différentes sont en présence. La position wallonne consiste en une application textuelle de l'arrêté royal de 1995 constituant certes un certain pas en arrière par rapport au règlement 2014, en voie de reconduction, faute de disposer d'études scientifiques sur le(s) produit(s) interdit(s) cité(s) non repris dans l'AR évoqué précédemment. Ce règlement fédéral reprend

cependant tous les points de l'AR suivi par les Wallons, est prôné par la mouvance flamande. En aucun cas, la RFCB ne peut faire marche arrière suite aux dossiers judiciaires en cours. C'est une évidence pragmatique !

Des divers témoignages au sujet de la réunion, recueillis parfois sous le manteau, il semble en ressortir une volonté consensuelle de développer un règlement plus élaboré tant pour la continuité du sport colombophile que pour le respect du bien-être animal. **Dany Leturcq**, un des six acteurs wallons au débat, met en exergue le climat constructif, annonce l'imminente publication d'une liste rouge (produits interdits), se réjouit, à titre personnel, de pouvoir disputer des nationaux à « armes égales ». Quant à la liste verte (noms de molécules) évoquée lors de la dernière assemblée générale au même titre que la rouge d'ailleurs, elle semblerait avoir du plomb dans l'aile... La réglementation 2015 devrait sortir avant le premier national, c'est le moins que puisse espérer tout amateur ! Y aura-t-il recours à une ou des assemblées générales pour l'entériner ?



Troisième événement, un licenciement ! Le secrétariat francophone, pour raison économique, doit désormais composer avec le départ forcé de Sabine Vanderroot qui a reçu, des mains du président national, son C4 le jour de son anniversaire. Cette décision sera, selon toute vraisemblance, comme cela est désormais possible depuis la dernière assemblée générale, l'objet d'interpellation du CAGN lors de prochains débats nationaux.



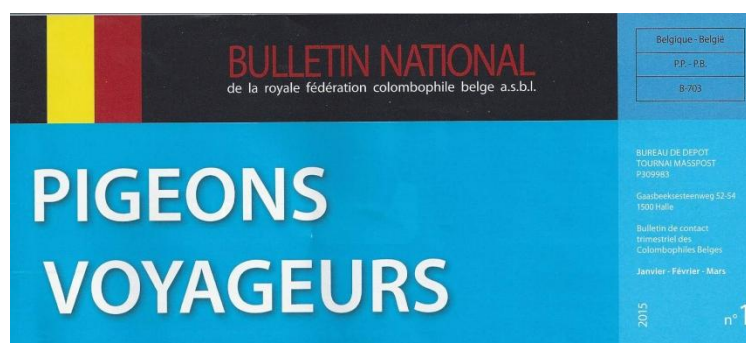
Fêtée à Thines lors de la journée de l'EPR Hainaut-Brabant wallon pour ses services et sa disponibilité appréciés par les présidents de sociétés en quête d'informations ou de solutions rapides à leurs problèmes, la parfaite bilingue laisse un vide derrière elle interpellant. Mais son éviction, pour raison économique, décontenance au simple souvenir de récents

engagements effectués. Serait-ce une coïncidence, mais la sentence tombe sur un membre du secrétariat francophone au cœur de l'avènement de l'AWC dont les moyens matériels et financiers se résument – pour l'instant – à un simple bénévole. C'est un fait on ne peut plus notoire, la répartition linguistique du secrétariat fédéral est très loin de favoriser l'aile wallonne, répondrait-elle à une certaine ligne directrice délibérée mais tacite ? En tout cas, la sentence tombe aussi après l'intervention francophone lors de la dernière assemblée générale mettant en cause la gestion présidentielle et en particulier le budget accordé, pour cause de représentativité à l'extérieur, aux dirigeants nationaux du plus haut niveau. Plusieurs sources crédibles contactées ont rapporté des propos présidentiels justifiant le licenciement comme une réponse à la demande d'économies à réaliser formulée par la représentation wallonne lors de l'A.G. Première cible visée le poste « emplois » déficitaire du dernier budget lui aussi déficitaire...



Quatrième événement, le premier bulletin national 2015 !

Fin de semaine, les amateurs ont reçu dans leurs boîtes aux lettres le premier bulletin national 2015. Quelques faits y sont à épinglez dont le retrait des références concernant la « Rédaction » de l'édition francophone. Un retrait demandé synonyme de divergence de vue notoire...



Dans le sommaire de ce numéro est mentionné le calendrier provisoire des concours internationaux et nationaux alors que sur le site fédéral est déjà publié l'itinéraire 2015. Ce décalage temporel pourrait se justifier par le délai d'impression nécessaire, rien de plus normal et de plus compréhensible à première vue. Mais la situation se corse quand le dit itinéraire officiel 2015 se trouve sur la version flamande du site et non sur la française (voir annexe). Que penser alors du « *penser au niveau belge* » émis par le président lors de l'assemblée générale du 23 octobre 2014 ?

L'éditorial présidentiel « *Adieu long hiver morose...* » est à lire de préférence au second degré. Ce billet décrit le présent contexte vécu dû aux divers changements législatifs notamment, reprend des arguments entendus, développés, acceptés ou critiqués en certaines circonstances. Toutefois, pour l'initié averti, la conclusion évoquant « *une structure financière saine, quoiqu'en disent certains* » peut laisser perplexe en cas de référence concrète à l'analyse du budget évoqué lors de l'AG de février dernier. Face à l'accumulation de points présentant des gains substantiels suite à la nouvelle dynamique instaurée au niveau de la gestion, comment expliquer le mali final annoncé, le premier de la présente législature après, selon ce qui est écrit, « *trois ans de dur labeur* ». Par le seul coût du personnel suite à des situations décrites particulières et régularisées depuis lors ? Certes « *comparer n'est qu'un moyen commode de se dispenser de juger* » selon l'homme d'Etat allemand Johann Wolfgang van Goethe (1749 – 1832), les archives de la rédaction ne font aucune allusion à un quelconque mali budgétaire lors de la précédente législature, souvent objet de comparaison ces derniers temps, qui intronisa la RFCB comme organisateur national. A cette époque, au décompte final, 0,25 € par pigeon engagé retournait aux sociétés pour 0,15 € actuellement...



Royale Fédération Colombophile Belge
Koninklijke Belgische Duivenliefhebbersbond

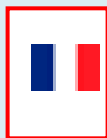
Actueel | Aanmelden v | Opzoeken | Algemeen v | Vluchten v | Uit de PE / SPE v | Nationaal v | Internationaal v | BB v | BCK v | Log-in
 Club login

Nationale en internationale vluchten

[pdf-versie](#)

Kalender van de (inter)nationale wedvluchten 2015

	Halve-Fond		Fond		Grote Fond	
30/05/2015	Bourges I (oude + jaarlingen)	BU	Limoges I (oude)	EB		
6/06/2015	Châteauroux I (oude + jaarlingen)	KBDB	Valence (oude)	CFW		
13/06/2015	Gueret (oude + jaarlingen)	KBDB	Cahors (oude)	CC		
19/06/2015					Fau (oude)	Colombe Joyeuse
20/06/2015	Montluçon (oude + jaarlingen)	KBDB	Limoges II (oude + jaarlingen)	EB		
28/06/2015					Agen (oude + jaarlingen)	Télévie
27/06/2015	Argenton I (oude + jaarlingen)	OVV	Montélimar (oude + jaarlingen)	CFW		
3/07/2015					Barcelona (oude)	Cureghem Centre
4/07/2015	La Souterraine I (oude + jaarlingen)	Derby Hainaut	Montauban (oude + jaarlingen)	EB		



Royale Fédération Colombophile Belge
Koninklijke Belgische Duivenliefhebbersbond

Actualité | Signaler v | Rechercher | Général v | Concours v | Votre EP/EPR v | National v | International v | BN v | CBJS v | Log-in
 Club login

Concours nationaux et internationaux

[version pdf](#)

Calendrier des concours (inter)nationaux 2014

	Demi-Fond (425-600 kms)	Organisateur	Fond (600-800 kms)	Organisateur	Grand Fond (> 800 kms)	Organisateur
31/05/2014	Bourges (vieux + yearlings)	Union Brab.	Limoges (vieux)	Entente Belge		
7/06/2014	Châteauroux (vieux + yearlings)	RFCB	Valence (vieux)	CFW		
14/06/2014	Vivonne - Poitiers (vieux + yearlings)	RFCB	Cahors (vieux)	Cureghem Centre		
20/06/2014					Fau (vieux)	Colombe Joy